Avis indépendant

Cadre ontarien des obligations durables

Résumé de l'évaluation

Sustainalytics est d'avis que le Cadre ontarien des obligations durables est fiable, qu'il a un impact et qu'il s'aligne sur les Lignes directrices sur les obligations durables 2021, les Principes relatifs aux obligations vertes 2021 et des Principes relatifs aux obligations sociales 2021. Cette évaluation est basée sur les éléments suivants :



UTILISATION DES PRODUITS Les catégories éligibles pour l'utilisation des produits¹ sont alignées sur celles reconnues par les Principes relatifs aux obligations sociales. Sustainalytics considère que les investissements dans les catégories éligibles entraîneront des impacts environnementaux ou sociaux positifs et feront progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11,12,13, 14 et 15.



ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROJETS L'Office ontarien de financement (OOF), en collaboration avec le Comité consultatif sur les obligations durables de la province (SBAP), supervisera l'évaluation et la sélection des projets. Le SBAP identifie et évalue les risques environnementaux et sociaux pour toutes les décisions d'allocation prises en vertu du Cadre. Sustainalytics considère que les systèmes de gestion des risques sont adéquats et que le processus de sélection des projets est conforme aux pratiques du marché.



GESTION DES PRODUITS L'OOF sera responsable de l'allocation des produits aux actifs éligibles et suivra les produits via un système de suivi interne. La province a l'intention d'attribuer les produits dans les 12 mois suivant l'émission. En attendant l'allocation complète, les produits seront temporairement investis dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement du Canada. Cela est conforme aux pratiques du marché.



RAPPORTS La province s'engage à rendre compte de l'affectation des fonds sur une base annuelle jusqu'à l'affectation complète, publiquement sur son site Web. Les rapports d'allocation comprendront la répartition des fonds selon la catégorie de projet et le solde des fonds non alloués. En outre, la province s'est engagée à rendre compte des mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que l'affectation et l'engagement en matière de rapports d'impact sont alignés sur les pratiques du marché.



Date d'évaluation	Janvier 25, 2024
Situation géographique de l'émetteur	Toronto, Canada
Sections des rapports	

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter l'équipe du projet Sustainable Finance Solutions :

Introduction......2

Avis de Sustainalytics......3

Hamoda Youssef (Toronto)

Responsable de projets Hamoda. Youssef@sustainalytics.com (+1) 647 264 6644

Manali Vaidya (Toronto)

Soutien aux projets

Zoé Wittmann (Amsterdam)

Soutien aux projets

Lokesh Jain (Mumbai)

Soutien aux projets

Lindsay Brent (Toronto)

Relations clients susfinance.americas@sustainalytics.com (+1) 646 518 9623

Les catégories d'utilisation des produits sont: Transport propre; Bâtiments écologiques; Efficacité énergétique; Énergie renouvelable; Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres; Adaptation au changement climatique; Gestion durable de l'eau et des eaux usées; Prévention et contrôle de la pollution; Biodiversité terrestre et aquatique; Économie circulaire, produits adaptés, technologies et procédés de production; Infrastructure de base abordable; Accès aux services de santé essentiels; Accès aux services essentiels d'éducation et de garde d'enfants; logement abordable; et création d'emplois.



Introduction

L'Ontario est la deuxième plus grande province du Canada, couvrant une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés. En 2023, l'Ontario comptait 13.5 millions d'habitants et représentait 37 % du PIB du Canada.²

Le gouvernement de l'Ontario (la « Province ») a élaboré le Cadre ontarien d'obligations durables daté de janvier 2023 (le « Cadre ») en vertu duquel il a l'intention d'émettre des obligations durables et d'en utiliser les produits pour financer ou refinancer, en totalité ou en partie, des dépenses provinciales existantes ou futures sous forme de paiements de transfert (tels que des subventions, des contributions, des prêts, des allocations, des mesures fiscales (telles que des crédits d'impôt et des dépenses fiscales) ainsi que des dépenses en capital et de fonctionnement destinées au gouvernement provincial ou étendues à des ministères, à des organismes et à certaines sociétés d'État. Les projets admissibles devraient faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et contribuer aux objectifs sociaux et environnementaux fixés par la province.

Le cadre définit les projets verts éligibles dans les catégories suivantes:

- Transport propre
- 2. Bâtiments verts
- 3. Efficacité énergétique
- 4. Énergie renouvelable
- 5. Ressources naturelles vivantes et utilisation des terres
- 6. Adaptation au changement climatique
- 7. Gestion durable de l'eau et des eaux usées
- 8. Prévention et lutte contre la pollution
- Biodiversité terrestre et aquatique
- 10. Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire

Le Cadre définit les projets sociaux éligibles dans les catégories suivantes:

- 11. Infrastructure de base abordable
- 12. Accès aux services de santé essentiels
- 13. Accès aux services éducatifs essentiels
- 14. Logement abordable
- 15. Création d'emplois

La Province a fait appel à Sustainalytics pour examiner le Cadre ontarien d'obligations durables et fournir un avis indépendant sur les références environnementales et sociales du Cadre et son alignement sur les Lignes directrices relatives aux obligations durables 2021 (SBG), les Principes relatifs aux obligations vertes 2021 (GBP) et les Principes relatifs aux obligations sociales 2023 (SBP).³ Le Cadre a été publié dans un document distinct.⁴

Portée des travaux et limites de l'avis indépendant de Sustainalytics

L'avis indépendant de Sustainalytics reflète son opinion indépendante⁵ au regard de l'alignement du Cadre révisé sur les normes actuelles du marché et de la mesure dans laquelle les catégories admissibles sont crédibles et ont un impact.

Dans le cadre de l'avis indépendant, Sustainalytics a évalué les éléments suivants:

 L'alignement du Cadre sur les Lignes directrices 2021 relatives aux obligations durables, les Principes applicables aux obligations vertes 2021, les Principes applicables aux obligations sociales 2023 tels qu'administrés par l'ICMA;

² Gouvernement de l'Ontario, « À propos de l'Ontario », à : https://www.ontario.ca/page/about-ontario

³ Les Lignes directrices relatives aux obligations durables, les Principes relatifs aux obligations vertes et les Principes relatifs aux obligations sociales sont administrés par l'International Capital Market Association et sont disponibles à l'adresse https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bond-guidelines-sbg/

⁴ Le Cadre ontarien des obligations durables sera disponible sur le site Web de la province de l'Ontario à l'adresse : : https://www.ofina.on.ca/greenbonds/greenbonds.htm

⁵ Lorsque l'on exploite plusieurs secteurs d'activité qui servent plusieurs types de clients, la recherche objective est une pierre angulaire de Sustainalytics et garantir l'indépendance des analystes est primordial pour produire une recherche objective et exploitable. Sustainalytics a donc mis en place un cadre solide de gestion des conflits qui répond spécifiquement au besoin d'indépendance des analystes, de cohérence des processus, de séparation structurelle des équipes commerciales et de recherche (et d'engagement), de protection des données et de séparation des systèmes. Dernier point mais non le moindre, la rémunération des analystes n'est pas directement liée à des résultats commerciaux spécifiques. L'une des caractéristiques de Sustainalytics est son intégrité, une autre en est la transparence.



- La crédibilité et les effets positifs prévus de l'emploi des produits; et
- L'alignement de la stratégie de développement durable de l'émetteur et de la gestion du risque de performance et de durabilité par rapport à l'emploi des produits.

Pour l'évaluation de l'emploi des produits, Sustainalytics s'est appuyée sur sa taxonomie interne, version 1.15, qui est informée par les pratiques du marché et l'expertise de Sustainalytics en tant que prestataire de services de recherche ESG.

Dans le cadre de cette mission, Sustainalytics s'est entretenue avec divers représentants de la Province pour comprendre l'impact sur la durabilité de leurs processus et l'emploi prévu des produits, ainsi que la gestion des produits et les aspects de rédaction de rapports concernant le Cadre. Les représentants de la Province ont confirmé (1) qu'ils comprennent qu'il relève de la seule responsabilité de l'Ontario de s'assurer que les informations fournies sont complètes, exactes et à jour; (2) qu'ils ont fourni à Sustainalytics toutes les informations pertinentes et (3) que toute information importante qui a été fournie a été dûment communiquée en temps opportun. Sustainalytics a également examiné des documents publics pertinents et des informations non publiques.

Ce document contient l'avis de Sustainalytics sur le Cadre et doit être lu conjointement avec ce Cadre.

Toute mise à jour du présent Avis indépendant sera effectuée conformément aux conditions d'engagement convenues entre Sustainalytics et le gouvernement de l'Ontario.

L'avis indépendant de Sustainalytics, s'il réfléchit à l'alignement du Cadre sur les normes du marché, ne garantit pas un tel alignement et ne garantit aucun alignement sur les futures versions des normes pertinentes du marché. En outre, l'Avis indépendant de Sustainalytics traite de l'impact prévu des projets admissibles qui devraient être financés avec les produits des obligations, mais ne mesure pas leur impact réel. La mesure et la production de rapports sur l'impact obtenu grâce aux projets financés en vertu du Cadre relèvent de la responsabilité du propriétaire du Cadre.

En outre, l'avis indépendant traite de l'affectation potentielle des produits mais ne garantit pas l'affectation réalisée des produits des obligations à des activités éligibles.

Aucune information fournie par Sustainalytics dans le cadre du présent avis indépendant ne sera considérée comme une déclaration, une assertion, un mandat ou un argument, que ce soit en faveur de ou contre, la véracité, la fiabilité ou l'exhaustivité des faits ou déclarations et des circonstances connexes que la Province a mis à la disposition de Sustainalytics aux fins du présent avis indépendant.

Avis de Sustainalytics

Section 1 : Opinion de Sustainalytics sur le Cadre ontarien des obligations durables

Sustainalytics est d'avis que le Cadre ontarien des Obligations durables de l'EDC est crédible, qu'il a un impact et qu'il s'aligne sur les quatre composantes fondamentales des GBP et des SBP. Sustainalytics souligne les éléments clés suivants du Cadre :

- Emploi des produits :
 - Les catégories éligibles pour l'utilisation des bénéfices sont alignées sur celles reconnues par les GBP et les SBP. Les catégories d'utilisation des produits sont : Transport propre; Bâtiments écologiques; Efficacité énergétique; Énergie renouvelable; Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres; Adaptation au changement climatique; Gestion durable de l'eau et des eaux usées; Prévention et contrôle de la pollution; Biodiversité terrestre et aquatique; Économie circulaire, produits adaptés, technologies et procédés de production; Infrastructure de base abordable; Accès aux services de santé essentiels; Accès aux services essentiels d'éducation et de garde d'enfants; logement abordable; et création d'emplois.
 - Le cadre définit une période de rétrospection de six mois pour le refinancement des projets éligibles. Cela est conforme aux pratiques du marché.
 - Dans la catégorie Transport propre, le cadre de la province comprend le financement ou le refinancement de projets liés à : i) les véhicules à émissions faibles ou nulles ; ii) les



infrastructures de transport propres ; iii) les véhicules de transport public ; iv) le transport actif ; v) les systèmes de mobilité intelligents.

- La province a informé Sustainalytics que le développement et le déploiement de véhicules de tourisme à émissions faibles ou nulles comprendront des véhicules électriques à batterie, des véhicules à pile à combustible à hydrogène et des véhicules hybrides rechargeables avec un seuil d'émission inférieur à 50 gCO₂/km.
- Construction, extension et entretien d'infrastructures de transport propre, notamment:
 - Stations de recharge pour véhicules électriques et véhicules à pile à hydrogène. La province a confirmé à Sustainalytics que les installations de stationnement autonomes seront exclues du cadre.
 - Des voies réservées aux bus et des corridors de transport léger sur rail qui sont uniquement utilisés par des véhicules de transport public éligibles à faibles ou nulles émissions avec un seuil d'émission inférieur à 50 g CO₂/pkm.
- Les trains de voyageurs et les trains électrifiés auront un seuil d'émission inférieur à 50 g CO₂/pkm. La province a confirmé à Sustainalytics que le transport de marchandises sera exclu du cadre.
- La Province a confirmé à Sustainalytics qu'elle considérerait comme norme la procédure d'essai suggérée par les constructeurs automobiles. Sustainalytics considère que les meilleures pratiques consistent à utiliser la procédure d'essai harmonisée mondiale pour les véhicules légers (WLTP), car elle reproduit des conditions de conduite réalistes et donne des résultats d'émissions plus précis.⁶
- Développement et déploiement de projets de transport actif incluant :
 - Pistes cyclables, parkings et dispositifs de partage.
 - Unités de micro-mobilité électriques, telles que les scooters électriques.
- Développement et déploiement de systèmes TIC de mobilité intelligents destinés à améliorer les services de transport propres. La province a fait savoir à Sustainalytics que ces mesures pourraient inclure le covoiturage pour les vélos, les scooters électriques et les voitures particulières; et des solutions de transport public du premier et du dernier kilomètre, telles que les services de micro-transport.
- Sustainalytics considère que les dépenses dans cette catégorie sont alignées sur les pratiques du marché.
- Dans la catégorie Bâtiments écologiques, le cadre de la province comprend le financement ou le refinancement de bâtiments publics et de bâtiments d'infrastructure de transport en commun qui obtiennent au minimum l'une des certifications suivantes : LEED Gold⁷ ou Envision Gold.⁸
 - Sustainalytics considère que ces certifications sont crédibles et que les niveaux sélectionnés sont conformes aux pratiques du marché.
- Dans la catégorie Efficacité énergétique, la province envisage des investissements visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments et le changement de combustible, notamment:
 - Développement, construction, exploitation, acquisition et maintenance de produits, systèmes et processus qui augmentent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions de GES d'au moins 30 % par rapport à la référence avant la rénovation ou les normes actuelles.9
 - Projets de rénovation énergétique des bâtiments comprenant :
 - Équipements électriques de chauffage, de ventilation, de climatisation, de réfrigération, d'éclairage et électriques économes en énergie, conformes à la norme d'efficacité énergétique de l'Ontario.¹⁰
 - Projets qui optimisent la consommation et l'efficacité énergétiques des bâtiments, tels que les technologies de gestion de la demande, les systèmes

⁶ La procédure de test NEDC, bien que toujours utilisée dans le monde entier, utilise des données de conduite théoriques, ce qui peut entraîner des différences significatives en termes d'émissions de CO₂ des véhicules par rapport à la WLTP.

⁷ LEED: https://www.usgbc.org/leed

⁸ ENVISION: https://sustainableinfrastructure.org/envision/overview-of-envision/

La norme actuelle de l'Ontario suit les exigences du Règlement de l'Ontario 509/18. Gouvernement de l'Ontario, « O. Rég. 509/18 : Efficacité énergétique et hydrique - Appareils et produits », (2023), à : https://www.ontario.ca/laws/regulation/180509
 10 Idem.



- d'optimisation du contrôle énergétique des bâtiments, les thermostats et les contrôleurs intelligents et les systèmes de stockage thermique électrique.
- La province a fait savoir à Sustainalytics que son cadre comprend le financement, l'achat et le remplacement d'équipements et d'appareils grand public éconergétiques dans le cadre des coûts de rénovation des bâtiments. Sustainalytics note que l'achat de tels appareils contribuera à la réduction ciblée de la consommation d'énergie.
- Programmes et incitations visant à soutenir le passage à des combustibles alternatifs à faibles émissions de carbone ou à zéro carbone dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et publics, tels que le programme Home Efficiency Rebate Plus. 11 Sustainalytics note que de tels programmes peuvent inclure l'installation de pompes à chaleur dans des bâtiments résidentiels et commerciaux. La province a fait savoir à Sustainalytics que cela comprendrait des pompes à chaleur électriques et géothermiques, et que ces dernières seraient alimentées par de l'eau chauffée par géothermie et non par des combustibles fossiles. Sustainalytics note que les pompes à chaleur offrent une alternative de transfert de chaleur écoénergétique aux systèmes conventionnels. Néanmoins, Sustainalytics encourage la Province à exclure le financement de pompes à chaleur air avec des réfrigérants à haut potentiel de réchauffement climatique, et à promouvoir un contrôle, une détection et une surveillance solides des fuites de réfrigérant, tout en assurant la récupération, la régénération, le recyclage ou la destruction des réfrigérants en fin de vie.
- La Province a confirmé à Sustainalytics que l'équipement et les technologies conçus ou destinés à des processus qui sont principalement entraînés ou alimentés par des combustibles fossiles seront exclus du cadre.
- Sustainalytics considère que les dépenses dans cette catégorie sont alignées sur les pratiques du marché.
- Dans la catégorie Énergie renouvelable, le cadre de la province comprend le financement ou le refinancement de la production, du transport et de la distribution d'énergie renouvelable, notamment :
 - Projets éoliens terrestres et offshore.
 - Projets solaires photovoltaïques.
 - Projets géothermiques avec des émissions directes inférieures à 100 gCO 2 /kWh.
 - La Province a fait savoir à Sustainalytics que les projets hydroélectriques financés atteindront l'un des seuils spécifiés suivants : i) centrales au fil de l'eau sans réservoir artificiel; ou ii) les installations dont la densité de puissance est supérieure à 5 W/m² si elles étaient opérationnelles avant 2020. Les installations qui seront opérationnelles après 2020 auront une densité de puissance supérieure à 10 W/m². Sustainalytics note que tous les nouveaux projets hydroélectriques seront soumis à une évaluation d'impact environnemental et social afin de garantir qu'aucun risque important, impact négatif ou controverse importante lié aux projets ne soit identifié. De plus, la Province a communiqué à Sustainalytics son engagement à garantir que les projets hydroélectriques financés dans le cadre du cadre respectent la norme des obligations climatiques.¹²
 - Pour les rénovations qui augmentent la capacité des installations existantes, la Province exigera que celles-ci respectent les seuils d'émissions mentionnés ci-dessus et que de nouvelles évaluations des risques sociaux et environnementaux soient réalisées avant d'être considérées comme admissibles.
 - Projets de production d'hydrogène. La Province a informé Sustainalytics que l'hydrogène sera produit par électrolyse alimentée par l'électricité du réseau avec des émissions sur le cycle de vie inférieures à 100 gCO₂/kWh. Sustainalytics note que la production d'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau présente un potentiel important de réduction des émissions par rapport à sa voie de production conventionnelle, c'est-à-dire le reformage à la vapeur du gaz naturel ou des fractions légères. Sustainalytics

 $^{^{11}\} Enbridge, \\ \text{``Home Efficiency Rebate Plus''}, \\ \text{`sur: } \\ \underline{\text{https://www.enbridgegas.com/residential/rebates-energy-conservation/home-efficiency-rebate-plus''}, \\ \text{``Lossed Flus''}, \\ \underline{\text{``Lossed Flus''}}, \\ \underline{\text{``Lossed Flus''}},$

¹² Initiative sur les obligations climatiques, « Climate Bonds Standard v4.0 », sur : https://www.climatebonds.net/climate-bonds-standard-v4



- encourage la province à favoriser l'approvisionnement en énergie à faible intensité carbone pour l'électrolyse.
- Sustainalytics considère que les dépenses dans cette catégorie sont alignées sur les pratiques du marché.
- Dans la catégorie Ressources naturelles vivantes et utilisation des terres, le Cadre envisage des projets qui soutiennent le reboisement et le boisement; la conservation ou la restauration des zones naturelles; l'agriculture et l'élevage intelligentes au regard du climat; la gestion forestière durable; et des projets visant à réduire les impacts environnementaux négatifs de la pêche, de l'aquaculture et de l'aquaculture.
 - Les projets forestiers comprendront les dépenses consacrées aux projets de reboisement, de boisement et de conservation qui ont des plans de gestion durable conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne¹³ et à la Politique de transfert de semences d'arbres de l'Ontario.¹⁴
 - La province a confirmé à Sustainalytics que les projets de reboisement utiliseront des espèces d'arbres bien adaptées aux conditions du site. En outre, tous les projets doivent se conformer aux lois provinciales et fédérales qui s'appliquent à la gestion de la plupart des terres forestières dans leurs juridictions respectives.
 - Pour les projets de gestion forestière durable, la province a informé Sustainalytics que les investissements seront limités aux projets certifiés par le Forest Stewardship Council¹⁵ ou le Programme de reconnaissance des certifications forestières.¹⁶
 - Sustainalytics note que la Province peut financer des projets forestiers et des activités de recherche et de développement sur l'utilisation des ressources forestières à des fins de séquestration du carbone. Ceci est conforme aux pratiques du marché.
 - Les investissements liés à la restauration et à l'élévage et à l'agriculture intelligents sur le plan climatique comprennent des activités telles que l'amélioration de la gestion de l'azote et des pratiques de culture de couverture qui stockent le carbone dans les terres agricoles, ainsi que l'adoption de pratiques de gestion pour la gestion des sols. Les projets financés peuvent soutenir la restauration des zones humides, des tourbières et des prairies par le biais d'activités de gestion des terres.
 - La Province a confirmé à Sustainalytics que les projets disposeront d'un plan de gestion durable conformément à la Crown Forest Sustainability Act.¹⁷
 - Sustainalytics reconnaît que les projets soutenant la restauration des zones humides, des tourbières et des prairies peuvent être financés dans des exploitations agricoles qui incluent des activités d'élevage à l'échelle industrielle. Toutefois, ces projets n'incluront pas le financement de telles activités.
 - Pour les investissements liés à l'aquaculture et à la pêche, la Province a informé Sustainalytics que les projets financés se concentreront sur la conservation plutôt que sur l'exploitation des ressources. Cela peut inclure la recherche et le développement de solutions technologiques qui minimisent l'impact environnemental de la récolte, ainsi que d'autres domaines qui améliorent les pratiques de gestion. Sustainalytics note que le financement ne devrait pas servir à atténuer les impacts négatifs créés par les propres opérations des pêcheries.
 - Sustainalytics note que les pêcheries commerciales en Ontario ne sont pas tenues d'obtenir une certification de pêche durable, mais la Province les encourage à le faire. Sustainalytics reconnaît les différents programmes, plans et initiatives de la Province, tels que sa politique stratégique pour la

¹³ Gouvernement de l'Ontario, « Crown Forest Sustainability Act » (1994), à l'adresse : https://leap.unep.org/sites/default/files/legislation/on67258.pdf

¹⁴ Gouvernement de l'Ontario, « Politique de transfert de semences d'arbres de l'Ontario », à : https://www.ontario.ca/page/ontario-tree-seed-transfer-policy

¹⁵ Conseil de gestion forestière, à : <u>https://connect.fsc.org/</u>

¹⁶ Programme de reconnaissance des certifications forestières, à : https://www.pefc.org/

¹⁷ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne », (1994), à : https://www.ontario.ca/laws/statute/94c25



pêche commerciale. ¹⁸ De plus, Sustainalytics considère que les certifications de pêche durable fournissent des mécanismes d'assurance crédibles qui englobent le respect des écosystèmes marins, y compris les adaptations au taux de reproduction des poissons et la survie de toutes les espèces. Sustainalytics encourage la province à rendre compte de tout programme et certification spécifique qu'elle a l'intention d'utiliser.

- Dans la catégorie Adaptation aux changements climatiques, le cadre de la Province comprend le financement ou le refinancement de la construction de projets d'infrastructure qui atténuent les changements climatiques et les événements météorologiques, comme les inondations, les sécheresses, les incendies de forêt et les événements météorologiques extrêmes. La Province a confirmé à Sustainalytics qu'elle a l'intention de financer des projets soutenus par une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques et des plans d'adaptation afin d'identifier et de gérer de manière responsable les risques identifiés conformément à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario.¹⁹ Sustainalytics considère le financement de tels projets comme des dépenses vertes crédibles qui ont le potentiel de faire progresser l'adaptation aux changements climatiques et la résilience en Ontario.
- Dans la catégorie Gestion durable de l'eau et des eaux usées, le cadre de la province comprend le financement ou le refinancement du développement de projets d'infrastructure soutenant le traitement et la gestion de l'eau ou des eaux usées, notamment :
 - Installations de traitement de l'eau propre et de l'eau potable.
 - Systèmes de traitement des eaux usées et de drainage urbain. La Province a confirmé
 à Sustainalytics l'exclusion du traitement des eaux usées provenant des opérations de
 combustibles fossiles et des industries difficiles à réduire.
 - Sustainalytics considère que les dépenses dans cette catégorie sont alignées sur les pratiques du marché.
- Dans la catégorie Prévention et contrôle de la pollution, le cadre de la Province comprend le financement ou le refinancement d'activités liées à la réduction de la pollution atmosphérique, au contrôle des GES, à l'assainissement des sols et aux projets de valorisation énergétique des déchets.
 - Les dépenses liées à la réduction de la pollution atmosphérique et au contrôle des GES peuvent inclure des projets visant à réduire les émissions dans l'industrie sidérurgique et automobile, tels que le remplacement des fours à coke et des hauts fourneaux alimentés au charbon par des fours à arc électrique (EAF) alimentés en fer à réduction directe (DRI) prêts à l'hydrogène. . Sustainalytics note que la Province dispose d'un cadre réglementaire pour la pollution atmosphérique qui est aligné sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.²⁰ De plus, la Province a communiqué à Sustainalytics son engagement à investir dans cette catégorie conformément au cadre réglementaire et à la Climate Bond Standard.²¹ Sustainalytics le considère comme idéal pour une intensité moyenne des émissions sur la durée de vie de l'installation égale ou inférieure à 0,8971 tCO₂e/tonne d'acier et note que dans le cas du DRI alimenté par l'EAF, la plage d'émissions l'intensité (scopes 1 et 2) peut varier de 0,7 à 1,1 tCO₂e/tonne d'acier, selon la source d'électricité. Par conséquent, Sustainalytics encourage la Province à passer à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone.
 - La Province a confirmé que les projets d'assainissement des sols destinés à réduire la pollution ou la dégradation des sols ne seront pas liés à une contamination ou à des externalités environnementales négatives provenant de ses propres activités.
 - De plus, le cadre de la Province comprend des investissements dans des projets de valorisation énergétique économes en énergie. Sustainalytics note qu'en raison des contraintes de capacité de recyclage dans de nombreuses régions du monde, l'énergie

¹⁸ Gouvernement de l'Ontario, « Politique stratégique pour les pêches commerciales », sur : https://www.ontario.ca/page/strategic-policy-commercial-fisheries-2011

¹⁹ Gouvernement de l'Ontario, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, à : « Considérer le changement climatique dans le processus d'évaluation environnementale », à : https://www.ontario.ca/page/considering-climate-change-environmental-assessment-process

²⁰ Gouvernement du Canada, « Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et projets de loi et documents connexes », à : https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/canadian-environmental-protection-act-registry/related-documents.html

²¹ Initiative sur les obligations climatiques, « Climate Bonds Standard v4.0 », sur : https://www.climatebonds.net/climate-bonds-standard-v4



issue des déchets peut offrir dans de nombreux cas une meilleure option de gestion des déchets résiduels que les décharges. Sustainalytics reconnaît que l'énergie issue des déchets pourrait retirer de la circulation des matériaux potentiellement recyclables et compromettre deux des principaux objectifs d'une économie circulaire zéro déchet, à savoir la prévention et le recyclage des déchets. La Province a fait part à Sustainalytics de son intention de suivre les critères de la Climate Bond Standard sur l'énergie issue des déchets, qui ne garantissent pas toujours l'élimination des matières recyclables avant l'incinération. Cependant, l'Ontario avait déjà atteint un taux de recyclage des déchets municipaux de 53,3 % en 2021, et le financement des usines de valorisation énergétique pourrait potentiellement entraver une amélioration supplémentaire du taux de recyclage. De plus, pour que de tels projets aient de faibles intensités d'émissions, la composition des déchets résiduels est une considération cruciale, en particulier la teneur en carbone fossile, les intensités d'émissions typiques des usines de valorisation énergétique étant potentiellement très élevées.²² Cependant, le réseau ontarien a une intensité carbone considérablement faible, soit 25 qCO₂/kWh, et le financement d'une installation de valorisation énergétique devrait accroître la production d'électricité et de chaleur à forte intensité de carbone. Sustainalytics note que le financement de projets de valorisation énergétique des déchets peut être considéré comme une étape négative, car il peut potentiellement augmenter l'intensité carbone du réseau ontarien, même si un tel financement peut répondre aux critères pertinents de la Climate Bonds Standard.²³ Sustainalytics recommande à la Province de promouvoir l'élimination de quantités croissantes de matières recyclables, en particulier les plastiques et les métaux, ainsi que la surveillance de l'efficacité thermique des installations financées.

- Dans la catégorie Biodiversité terrestre et aquatique, le cadre de la Province comprend le financement ou le refinancement de projets visant la conservation et la protection des environnements des bassins versants et des Grands Lacs, conformément à la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario,²⁴ notamment :
 - L'élaboration et le déploiement de mesures visant à soutenir la protection et la restauration de la biodiversité, des zones humides et des systèmes écologiques aquatiques, y compris la sauvegarde et la récupération des espèces en danger. La Province a informé Sustainalytics que les projets disposeront de stratégies de rétablissement et d'un plan de gestion durable conformément à la Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario.²⁵
 - Sustainalytics reconnaît l'importance de ces écosystèmes et de la biodiversité qu'ils contiennent et considère ces dépenses comme conformes aux attentes du marché.
- Dans la catégorie Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire, le Cadre prend en compte les dépenses liées à la prévention des déchets, la prolongation de la durée de vie des produits et à la garantie d'un recyclage et d'une réutilisation adéquats en fin de vie.
 - Les activités de gestion des déchets financées peuvent inclure la prévention, la réduction et le recyclage. Sustainalytics considère que le financement des programmes de prévention et de recyclage des déchets est aligné sur les attentes du marché.
 - La Province a informé Sustainalytics que les projets de circularité comprennent la réutilisation, la réparation, la remise à neuf, le recyclage, la refabrication et la réutilisation. La réutilisation adaptative des matériaux et des composants peut résulter en des durées de vie prolongées et donc offrir des avantages environnementaux en évitant la nécessité de fabriquer de nouveaux articles.

²² Les usines d'incinération de déchets municipaux en Europe ont, par exemple, une intensité carbone comprise entre 500 et 600 gCO2e/kWh. Climate Bonds Initiative, « Waste Management Criteria, Background Paper », (2022) sur :

 $[\]underline{https://www.climatebonds.net/files/files/Waste\%20Management\%20Background\%20Paper_August2022.pdf}$

²³ Les critères du Climate Bonds Standard prescrivent des seuils sur l'intensité carbone des installations de production d'énergie à partir de déchets, mais ils peuvent potentiellement être respectés sans éliminer certains types de déchets, comme les plastiques.

²⁴ Conseil de la biodiversité de l'Ontario, « Stratégie de la biodiversité de l'Ontario », à : https://ontariobiodiversitycouncil.ca/ontarios-strategy/

²⁵ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur les espèces en voie de disparition », à : https://www.ontario.ca/laws/statute/07e06



- Sustainalytics considère que les dépenses dans cette catégorie sont alignées sur les pratiques du marché.
- Dans la catégorie Infrastructure de base abordable, le cadre de la Province comprend le financement ou refinancement de projets qui améliorent l'accès dans les zones défavorisées, non desservies ou éloignées mal desservies de l'Ontario pour : i) l'eau potable ; ii) les égouts et l'assainissement ; iii) les infrastructures de transports publics ;²⁶ iv) les réseaux énergétiques ; et v) les services à large bande et cellulaires
 - Sustainalytics note que les dépenses en infrastructures de transport public peuvent inclure des projets de transport en commun, ainsi que des routes et des ponts dans des zones manquant de connectivité ou présentant une connectivité clairement inadéquate. De plus, la Province a fait savoir à Sustainalytics que les dépenses dans cette catégorie pourraient également inclure des projets visant à fournir une infrastructure de transport plus sûre pour les communautés éloignées et autochtones, comme des routes d'hiver temporaires, le remplacement des ponts de glace par des ponts et des ponceaux portables préfabriqués.
 - La Province a fait savoir à Sustainalytics qu'elle pourrait investir pour étendre l'accès à Internet aux communautés non desservies et mal desservies afin de fournir une vitesse Internet d'au moins 50 mégabits par seconde (Mbps) en téléchargement et 10 Mbps en téléversement.
 - Sustainalytics note que la Province définira plus précisément la population cible exacte au cours de l'étape d'émission.
 - Sustainalytics considère que les dépenses dans cette catégorie ont un impact social.
- Dans la catégorie Accès aux services de santé essentiels, le cadre de la Province comprend le financement ou le refinancement de la construction, de l'exploitation, de la rénovation et de l'entretien d'installations, de services, de systèmes et d'équipements liés aux soins de santé physiques et mentaux publics, subventionnés ou sans but lucratif. La Province a confirmé que ces établissements et services de santé sont accessibles à tous, quelle que soit leur capacité de payer, y compris aux populations vulnérables telles que les personnes âgées et celles vivant dans des zones mal desservies.
 - Sustainalytics considère que les investissements dans cette catégorie devraient améliorer l'accès aux soins de santé pour les populations cibles susmentionnées.
- Dans la catégorie Accès aux services éducatifs essentiels, le cadre de la Province comprend le financement ou le refinancement de la construction, de l'exploitation, de la rénovation et de l'entretien des installations, des services, des systèmes et des équipements liés aux services éducatifs et de garde d'enfants publics et subventionnés. La Province a confirmé que ces installations et services sont abordables et accessibles à tous, quelle que soit leur capacité de payer, y compris aux populations défavorisées ou désavantagées.²⁷
 - De plus, le cadre de la Province comprend le financement de programmes et d'initiatives visant à intégrer la population défavorisée dans le système éducatif, y compris l'éducation spécialisée pour les élèves ayant des déficiences comportementales, communicationnelles, intellectuelles ou physiques, l'enseignement des langues minoritaires, les programmes d'aide aux étudiants pour les apprenants sous-représentés et les bourses d'études.
 - Sustainalytics note que la Province définira plus précisément la population cible exacte au cours de l'étape d'émission.
 - Sustainalytics considère que les investissements dans cette catégorie devraient améliorer l'accès à l'éducation pour les populations défavorisées et désavantagées et considère donc que ces investissements ont un impact social.
- Dans la catégorie Logement abordable, le cadre de la Province comprend le financement ou le refinancement de la construction et de la rénovation de logements abordables, y compris l'accession à la propriété, les logements locatifs et les lotissements sans but lucratif destinés à la population à revenu faible ou modéré.
 - En ce qui concerne l'accession à la propriété, la Province a communiqué que le logement abordable devrait répondre au seuil le moins cher des critères suivants : i) le

²⁶ Gouvernement de l'Ontario, « L'Ontario construit – notre plan d'infrastructure », à l'adresse : https://www.ontario.ca/page/building-ontario

²⁷ La Province a informé Sustainalytics que les définitions des populations défavorisées et désavantagées sont contextuelles et seront définies plus en détail pour chaque programme respectif.



prix d'achat ne dépasse pas 30 % du revenu total annuel brut des ménages à revenu faible ou modéré; ou ii) le prix d'achat est au moins 10 % inférieur au prix d'achat moyen d'une unité de revente dans la zone de marché régionale.

- En ce qui concerne les logements locatifs, la Province a communiqué que les logements abordables devraient répondre au seuil le moins cher des critères suivants :
 i) le loyer ne dépasse pas 30 % du revenu total annuel brut des ménages à revenu faible ou modéré; ou ii) le loyer est égal ou inférieur au loyer moyen du marché pour une unité dans la zone de marché régionale.
- Sustainalytics note que les ménages à revenu faible et modéré sont définis conformément à la Déclaration de principes provinciale : i) dans le cas d'un logement en propriété, les ménages dont les revenus se situent dans les 60 % les plus bas de la répartition des revenus pour la zone de marché régionale; ou ii) dans le cas de logements locatifs, les ménages dont les revenus se situent dans les 60 % les plus bas de la répartition des revenus des ménages locatifs pour la zone de marché régionale.²⁸ La Province a informé Sustainalytics qu'une telle définition de l'abordabilité est actuellement en cours d'élaboration par le ministère des Affaires municipales et du Logement.
- De plus, la Province a informé Sustainalytics que les dépenses dans cette catégorie comprendront également des investissements dans : i) le logement social ou communautaire; ii) les logements avec services de soutien pour les sans-abri, iii) les logements pour les survivants de violence domestique et de traite des êtres humains; iv) les projets de logement pour les peuples autochtones v) les logements pour les soldats.²⁹
- Selon Sustainalytics, afin de garantir une contribution à l'augmentation de l'accès à un logement abordable, il est préférable de définir une population cible avec un seuil supérieur égal ou inférieur au revenu médian annuel au niveau municipal ou régional. Sustainalytics reconnaît que dans certains marchés où les coûts sont élevés en Ontario,³⁰ le logement peut même être inabordable pour les ménages à revenu modéré et que fournir un logement à ces familles peut avoir des impacts sociaux positifs. Sustainalytics encourage la Province à définir des marchés à coûts élevés pendant la phase d'émission. De plus, Sustainalytics encourage la Province à rendre compte, dans la mesure du possible, des régions ou des villes où elle peut financer des projets de logements abordables et des niveaux de revenus des populations cibles touchées positivement par de tels projets.
- Dans la catégorie Création d'emplois, le cadre de la Province comprend le financement ou le refinancement de programmes et d'initiatives visant à offrir des possibilités d'emploi aux jeunes, aux nouveaux immigrants, aux personnes bénéficiant de l'aide sociale, aux Autochtones et aux jeunes défavorisés ayant déjà eu des démêlés avec le système de justice pénale. En outre, la Province peut soutenir le lancement de nouvelles entreprises et de jeunes entreprises et financer des programmes de soutien aux MPME.
 - Les programmes soutenant les nouvelles entreprises et les MPME viseront à fournir des ressources et des formations aux individus pour développer leurs compétences commerciales. La Province a fait savoir à Sustainalytics qu'elle définit les MPME comme des entreprises comptant jusqu'à 499 employés.
 - La Province a informé Sustainalytics que les dépenses dans cette catégorie excluront les activités qui ont un impact social ou environnemental négatif, comme le tabac, les armes à feu, les combustibles fossiles et les jeux de hasard.
 - Sustainalytics considère que les dépenses dans cette catégorie ont un impact social.
- Évaluation et sélection des projets :
 - Les projets seront évalués par l'Office ontarien de financement (OOF) en collaboration avec le Comité consultatif sur les obligations durables (SBAP). Le SBAP comprend des représentants de l'OOF du conseil d'administration de l'OOF, du ministère de l'Environnement, de la

²⁸ Gouvernement de l'Ontario, « Déclaration de politique provinciale », (2020), à : https://files.ontario.ca/mmah-provincial-policy-statement-2020-accessible-final-en-2020-02-14.pdf

²⁹ Gouvernement de l'Ontario, « Le logement en Ontario », à : <u>https://www.ontario.ca/page/housing-in-ontario</u>

³⁰ Gouvernement de l'Ontario, « Contexte, défis et besoins en matière de logement en Ontario », à: https://www.ontario.ca/document/ontarios-second-action-plan-under-national-housing-strategy-2022-23/ontarios-context#section-1



Conservation et des Parcs de l'Ontario et des agences provinciales compétentes dont les projets sont en cours d'évaluation ou possédant une expertise technique connexe. La Province s'engage à terminer le processus d'évaluation et de sélection des projets avant l'émission des obligations et les détails du projet seront inclus dans les documents d'information pour les investisseurs dans le cadre du processus d'émission des obligations.

- Le SBAP identifie et évalue les risques environnementaux et sociaux pour toutes les décisions d'allocation prises en vertu du Cadre. Sustainalytics considère que ce processus de gestion des risques est adéquat et conforme aux attentes du marché. Pour des détails supplémentaires, voir la section 2.
- Sur la base de la supervision interfonctionnelle de l'évaluation et de la sélection des projets et de la présence de systèmes adéquats de gestion des risques environnementaux et sociaux, Sustainalytics considère que ce processus est aligné sur les attentes du marché.

Gestion des produits :

- L'OOF sera responsable de la gestion et de l'affectation des fonds aux projets admissibles. Les produits seront déposés et suivis dans des comptes désignés dans les registres financiers de la Province.
- La Province a l'intention d'attribuer la totalité du produit dans les 12 mois suivant l'émission. En attendant l'allocation complète, le produit sera temporairement investi dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement du Canada.
- Sur la base de l'utilisation d'un système de suivi interne et de la divulgation de l'utilisation temporaire des fonds, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.

Rapports:

- La Province rendra compte chaque année de l'affectation des fonds et de l'impact correspondant dans un bulletin d'information, qui sera publié sur son site Web jusqu'à l'affectation complète.
- Les rapports d'affectation incluront la ventilation des produits selon la catégorie de projet et le montant des produits non affectés. En outre, la Province a l'intention d'engager un tiers pour fournir une vérification sur l'affectation des produits.
- Les rapports d'impact sont destinés à inclure, lorsque cela est possible, des mesures telles que les émissions de CO₂ évitées, les économies d'énergie (en MWh), la capacité d'énergie renouvelable installée (en MW), le nombre de personnes aidées et le nombre d'emplois créés.
- Au regard de l'engagement de la Province envers la communication de rapports d'impact et d'affectation, Sustainalytics considère que ce processus est aligné sur pratiques du marché.

Alignement sur les Lignes directrices sur les obligations durables 2021

Sustainalytics a déterminé que le Cadre ontarien des obligations durables s'aligne sur les quatre composantes principales des GBP et des SBP.

Section 2 : Stratégie de développement durable de l'Ontario

Contribution du Cadre à la stratégie de durabilité de l'Ontario

Sustainalytics est d'avis que la Province de l'Ontario démontre son engagement envers le développement durable en publiant des plans stratégiques pour : i) l'énergie; ii) l'environnement, la conservation et les parcs; iii) les ressources naturelles et foresteries; iv) l'agriculture, l'alimentation et les affaires rurales; v) l'éducation; vi) la création d'emplois; vii) les transports et; viii) le logement, entre autres plans stratégiques. ³¹ La Province a également établi le Plan environnemental élaboré en Ontario en 2018, qui se concentre sur les domaines environnementaux suivants : i) la lutte contre le changement climatique; ii) réduire les déchets; iii) conserver les terres et les espaces verts; et iv) protéger l'air, les terres et les rivières de l'Ontario. ³²

Le gouvernement de l'Ontario s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de GES dans la province de 30 % entre 2005 et 2030, après avoir atteint une réduction de 27 % en 2022.³³ Pour atteindre l'objectif de 30 %,

³¹ Gouvernement de l'Ontario, « Plans publiés et rapports annuels 2022-2023 », à l'adresse : https://www.ontario.ca/page/published-plans-and-annual-reports-2022-2023

³² Gouvernement de l'Ontario, « Un plan environnemental conçu en Ontario », (2018), à l'adresse : https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan.pdf

³³ Cadre d'obligations durables du gouvernement de l'Ontario 2023, sur : https://www.ofina.on.ca/greenbonds/greenbonds.htm



la Province se concentre sur les initiatives suivantes : i) éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon et se concentrer principalement sur la production d'énergie hydroélectrique; ii) aider les industries à réduire leurs émissions de GES dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement; et iii) établir un réseau de transport en commun intégré en utilisant la technologie ferroviaire électrique dans tous les nouveaux projets de métro et de train léger sur rail dans la Province.³⁴ De plus, en 2023, le Conseil de la biodiversité de l'Ontario a renouvelé sa stratégie en matière de biodiversité, y compris les objectifs 2030 suivants : i) mettre en œuvre des approches d'aménagement du territoire pour maintenir et améliorer la biodiversité aux niveaux local, régional et provincial; ii) restaurer la biodiversité dans au moins 30 % des zones de restauration prioritaires; iii) conserver 30 % des écosystèmes terrestres et aquatiques grâce à des réseaux bien connectés de zones protégées et de terres de conservation, entre autres.³⁵

Dans le cadre de son Plan environnemental élaboré en 2018, la Province vise à réduire la quantité de déchets mis en décharge, en mettant en œuvre des programmes de réacheminement des déchets pour réutiliser, recycler et éliminer en toute sécurité les types de déchets suivants : pneus, déchets électriques et électroniques, produits dangereux et spéciaux, piles, papier et emballages. A compter de 2023, la Province passe à un modèle de responsabilité des producteurs en matière de déchets, dans lequel les producteurs sont entièrement responsables de la collecte et de la gestion du papier, des emballages et des articles à usage unique. La Province vise à achever la transition vers le modèle de responsabilité des producteurs d'ici janvier 2026. De plus, pour protéger les espaces naturels et les espèces partout en Ontario, le gouvernement provincial a réalisé les investissements suivants entre 2018 et 2023 : i) 12 millions CAD pour soutenir les organisations à but non lucratif, les communautés autochtones et d'autres groupes de parties prenantes qui aident à protéger et à rétablir les espèces en péril grâce à des projets locaux; ii) 30 millions CAD pour la restauration et la gestion des zones humides; et iii) 20 millions CAD consacrés aux efforts de conservation des terres.

Dans le cadre de ses initiatives sociales, la Province a investi 2,9 milliards CAD dans des services résidentiels et autres services de soutien pour les personnes handicapées et 60 millions CAD pour fournir des services de réadaptation aux enfants et aux jeunes ayant des besoins spéciaux en 2021 et 2022.⁴⁰ La Province a également investi 85 millions CAD dans des programmes de guérison, de santé et de bien-être conçus pour les peuples autochtones des communautés urbaines et rurales en 2021 et 2022.⁴¹ La Province prévoit également d'investir 15 % du budget total de l'Ontario de 184,4 milliards CAD pour 2023 pour améliorer le système d'éducation publique.⁴²

Sustainalytics est d'avis que le Cadre ontarien d'obligations durables est aligné sur les plans stratégiques globaux de la Province et favorisera son action sur ses principales priorités environnementales et sociales.

Approche de gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets

Sustainalytics prend acte du fait que le produit net des instruments émises en vertu du Cadre sera dirigé vers des projets éligibles qui devraient avoir un impact environnemental et social positif. Cependant, Sustainalytics est consciente que de tels projets éligibles pourraient également entraîner des résultats environnementaux et sociaux négatifs. Certains risques environnementaux et sociaux clés éventuellement associés aux projets éligibles peuvent inclure des questions liées à l'utilisation des terres, à la biodiversité et aux ressources associées au développement à grande échelle, à la gestion des déchets, aux relations communautaires, à la santé et à la sécurité au travail (SST), ainsi qu'à l'inclusion sociale et à l'équité.

Sustainalytics considère que l'Ontario est en mesure de gérer et d'atténuer les risques potentiels grâce à la mise en œuvre des éléments suivants :

 En ce qui concerne les enjeux d'aménagement du territoire, de biodiversité et de ressources, la Déclaration de principes globale provinciale fournit des lignes directrices en matière d'aménagement durable du territoire en établissant des normes minimales pour protéger l'environnement, les

³⁴ Ibid.

³⁵ Conseil de la biodiversité de l'Ontario, « Stratégie de la biodiversité de l'Ontario 2023-2030 », à l'adresse : https://ontariobiodiversitycouncil.ca/ontarios-strategy/

³⁶ Gouvernement de l'Ontario, « Un plan environnemental conçu en Ontario », à : https://www.ontario.ca/page/made-in-ontario-environment-plan

³⁷ Gouvernement de l'Ontario, « Gestion des déchets », à : https://www.ontario.ca/page/waste-management

³⁸ Gouvernement de l'Ontario, « Gestion des déchets », à : https://www.ontario.ca/page/waste-management

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Gouvernement de l'Ontario, « Plans publiés et rapports annuels 2022-2023 : Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires », à: https://www.ontario.ca/page/published-plans-and-annual-reports-2022-2023-ministry-children-community-and-social-services#section-4

⁴¹ Ibid.

⁴² Gouvernement de l'Ontario, « Bâtir un Ontario fort – Budget de l'Ontario 2023 », à : https://budget.ontario.ca/2023/pdf/2023-ontario-budget-en.pdf



ressources naturelles et le bien-être de la population.⁴³ De plus, la Province rend compte de l'état et de la santé des forêts, des pêcheries, des terres et des écosystèmes terrestres et aquatiques de l'Ontario dans le cadre du Rapport sur l'état des ressources naturelles de l'Ontario.⁴⁴ Conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale,⁴⁵ l'Ontario dispose d'un processus permettant de réaliser des évaluations environnementales avant le lancement de projets d'infrastructure.⁴⁶ De plus, la Province se conforme à la Loi sur les espèces envahissantes⁴⁷, qui énonce les règles visant à prévenir et à contrôler la propagation des espèces envahissantes en Ontario, ainsi qu'à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne de l'Ontario,⁴⁸ qui met l'accent sur la gestion durable des forêts et les opérations.

- La Province a élaboré une approche de gestion des déchets conforme à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement⁴⁹, couvrant les exigences en matière de collecte et de valorisation des déchets, ainsi que les normes relatives aux sites d'élimination.⁵⁰ En outre, la loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire vise à accroître la réutilisabilité et la recyclabilité des produits et des emballages, à minimiser les impacts environnementaux résultant des activités de récupération des ressources et de réduction des déchets, et à minimiser la production de déchets.⁵¹
- Dans le cadre de ses relations communautaires, la Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires définit les lignes directrices générales pour la prestation de services communautaires et sociaux.⁵² En outre, la Province se concentre sur l'engagement des communautés autochtones pour trouver des solutions d'adaptation au changement climatique et inclut les connaissances des peuples autochtones dans les processus de planification de l'utilisation des terres et la prise de décision.^{53,54}
- La Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario fournit le cadre juridique sur la santé et la sécurité sur les lieux de travail, exigeant des procédures pour faire face aux dangers sur le lieu de travail et la formation de comités de santé et de sécurité sur les lieux de travail.⁵⁵ La Déclaration de principes provinciale de l'Ontario décrit les exigences visant à protéger la population contre les dangers naturels et d'origine humaine, y compris le stockage de substances dangereuses et la garantie de services d'urgence essentiels sur les terres et les sites dangereux.⁵⁶
- En ce qui concerne l'inclusion sociale et l'équité, le Code des droits de la personne de l'Ontario couvre l'égalité des droits et des chances sans discrimination dans les domaines sociaux protégés, notamment le logement, les contrats, l'emploi, les biens, les services et les installations, ainsi que l'adhésion à des syndicats et à des associations professionnelles.⁵⁷ La Loi canadienne sur l'évaluation d'impact prévoit des outils pour soutenir la participation des Autochtones à l'évaluation de l'impact des grands projets au Canada, tels que les impacts potentiels des projets sur les droits ancestraux et issus de traités.⁵⁸ De plus, le Canada soutient la Déclaration des Nations Unies sur les

⁴³ Gouvernement de l'Ontario, « Déclaration de politique provinciale », (2020), à : https://files.ontario.ca/mmah-provincial-policy-statement-2020-accessible-final-en-2020-02-14.pdf

⁴⁴ Gouvernement de l'Ontario, « Rapport sur l'état des ressources naturelles de l'Ontario », à : https://www.ontario.ca/page/state-ontarios-natural-resources-report

⁴⁵ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur l'évaluation environnementale », (2012), à : https://www.ontario.ca/laws/statute/90e18

⁴⁶ Gouvernement de l'Ontario, « Évaluations environnementales », à : https://www.ontario.ca/page/environmental-assessments

⁴⁷ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur les espèces envahissantes », (2015), à : <u>https://www.ontario.ca/laws/statute/15i22#BK3</u>

⁴⁸ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne », (1994), à : https://www.ontario.ca/laws/statute/94c25

⁴⁹ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur la protection de l'environnement », (1990), à : https://www.ontario.ca/laws/statute/90e19

⁵⁰ Gouvernement de l'Ontario, « Gestion des déchets », à : https://www.ontario.ca/page/waste-management

⁵¹ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire », (2016), à : https://www.ontario.ca/laws/statute/16r12#BK5

⁵² Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires », (1990), à : https://files.ontario.ca/mnrf-17-313-climate-change-2021-01-26.pdf

⁵⁴ Gouvernement de l'Ontario, « Déclaration de politique provinciale », (2020), à : https://files.ontario.ca/mmah-provincial-policy-statement-2020-accessible-final-en-2020-02-14.pdf

⁵⁵ Gouvernement de l'Ontario, « Loi sur la santé et la sécurité au travail », (1990), à : https://www.ontario.ca/laws/statute/90001

⁵⁶ Gouvernement de l'Ontario, « Déclaration de politique provinciale », (2020), à : https://files.ontario.ca/mmah-provincial-policy-statement-2020-accessible-final-en-2020-02-14.pdf

⁵⁷ Commission ontarienne des droits de la personne, « Le Code des droits de la personne de l'Ontario », à : https://www.ohrc.on.ca/en/ontario-human-rights-code

⁵⁸ Gouvernement du Canada, « Policy Context: Indigenous Participation in Impact Assessment » (Cadre de travail : Participation des Autochtones à l'évaluation d'impact), disponible à l'adresse : https://www.canada.ca/en/impact-assessment-agency/services/policy-guidance/practitioners-guide-impact-assessment-act/policy-indigenous-participation-ia.html



droits des peuples autochtones depuis 2016.⁵⁹ Le Canada a rejoint l'Organisation internationale du travail en tant que membre fondateur en 1919 et a ratifié de nombreuses conventions de l'OIT, y compris les huit conventions fondamentales.⁶⁰

Sur la base de ces politiques, normes et évaluations, Sustainalytics est d'avis que l'Ontario a mis en œuvre des politiques et des mesures adéquates et est bien placée pour gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux généralement associés aux catégories admissibles.

Section 3 : Impact de l'emploi des produits

Les 15 catégories d'emploi des produits sont toutes alignées sur celles reconnues par les GBP et les SBP. Sustainalytics a concentré son travail sur les deux catégories ci-dessous où l'impact est particulièrement pertinent dans le contexte local.

L'importance du transport propre en Ontario

En 2021, les cinq principales provinces émettrices du Canada (Alberta, Ontario, Québec, Saskatchewan et Colombie-Britannique) ont émis ensemble 91 % des émissions nationales totales de GES, le transport étant l'un des principaux secteurs contributeurs.⁶¹ En Ontario, le secteur des transports est le secteur émetteur le plus important et représentait 32 % des émissions totales de GES de la province en 2020.⁶²

Pour réduire les émissions de GES dans le secteur des transports, le gouvernement de l'Ontario investit dans des solutions de transport public durables. Cela comprend le soutien de la province à de nouveaux projets de métro et de train léger sur rail, comme l'électrification de 600 kilomètres de voies existantes et de 200 kilomètres de nouvelles voies sur le réseau ferroviaire GO. Les véhicules ferroviaires électriques devraient offrir des temps de trajet plus rapides, des coûts d'exploitation inférieurs et une réduction des émissions et du bruit. 63,64 Pour assurer un service ferroviaire plus fréquent et plus rapide, en 2022, la Province a accordé environ 1,6 milliard de dollars CAD pour mettre en œuvre la première phase du projet visant à électrifier l'ensemble du réseau ferroviaire de GO Transit. 65 La Province soutient l'adoption de véhicules à émissions faibles ou nulles, par exemple dans le cadre du programme de plaques d'immatriculation vertes de l'Ontario, qui permet aux véhicules à faibles émissions de carbone de circuler sur des véhicules à occupation multiple et sur des voies à péage avec un nombre illimité d'occupants,66 ainsi qu'en fournissant des places de stationnement réservées pour les bornes de recharge pour véhicules électriques. 67,68 Également dans le cadre de ses efforts visant à bâtir un secteur des transports propres, la Province a élaboré un programme phare pour investir 56,4 millions CAD d'ici 2024 dans le Réseau ontarien d'innovation automobile pour : i) obtenir des mandats de production pour les véhicules hybrides et électriques; ii) créer un écosystème de batteries domestique; et iii) renforcer la position de l'Ontario en tant que pôle nord-américain d'innovation dans le domaine de l'automobile et des véhicules électriques. ^{69,70} De plus, l'Ontario a mis en place une stratégie en matière d'hydrogène à faible émission de carbone pour une économie de l'hydrogène à faible émission de carbone afin de faire évoluer son système énergétique, y compris les initiatives suivantes : i) investissements dans les piles à combustible à hydrogène applications pour véhicules lourds; ii) compléter les véhicules alimentés par pile à combustible à hydrogène par des véhicules de transport alimentés par des mélanges

⁵⁹ Gouvernement du Canada, « Le Canada appuie maintenant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sans réserve », (2016), disponible à l'adresse : https://www.canada.ca/en/indigenous-northern-affairs/news/2016/05/canada-becomes-a-full-supporter-of-the-united-nations-declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html

⁶⁰ Organisation internationale du Travail, « Coopération Canada — OIT », à : https://www.ilo.org/pardev/donors/canada/lang--en/index.htm

⁶¹ Gouvernement du Canada, « Émissions de gaz à effet de serre – Régional », (2021), à : https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-indicators/greenhouse-gas-emissions.html

⁶² Régie de l'énergie du Canada, « Profils énergétiques provinciaux et territoriaux – Ontario », (2020), à : https://www.cer-rec.gc.ca/en/data-analysis/energy-markets/provincial-territorial-energy-profiles-ontario.html

⁶³ Gouvernement de l'Ontario, « Projets de transport en commun prioritaires de l'Ontario dans la région élargie du Golden Horseshoe », à l'adresse : https://www.ontario.ca/page/ontario-priority-transit-projects-greater-golden-horseshoe-region

⁶⁴ Metrolinx, « Électrification du réseau ferroviaire GO », sur : https://www.metrolinx.com/en/projects-and-programs/go-expansion-studies/go-electrification

⁶⁵ CityNews, « Le gouvernement de l'Ontario attribue un contrat de 1,6 milliard de dollars pour la première phase de l'électrification des trains GO Transit », (2022), sur : https://toronto.citynews.ca/2022/04/19/go-transit-train-electrification-ontario/

⁶⁶ Gouvernement de l'Ontario, « Green License Plate Program », à : https://www.ontario.ca/page/get-green-licence-plate

⁶⁷ Gouvernement de l'Ontario, « Charger les véhicules électriques », à: https://www.ontario.ca/page/charging-electric-vehicles

⁶⁸ Gouvernement de l'Ontario, « Véhicules à faible teneur en carbone et véhicules électriques », à : https://www.ontario.ca/page/low-carbon-vehicles-and-electric-vehicles

⁶⁹ Gouvernement de l'Ontario, « L'Ontario crée des conditions propices à davantage d'investissements et d'emplois », à : https://news.ontario.ca/en/statement/1002909/ontario-creating-conditions-for-more-investments-and-jobs

⁷⁰ Gouvernement de l'Ontario, « L'Ontario lance une initiative phare pour diriger le développement des technologies de transport électrique et intelligentes », (2021), à : https://news.ontario.ca/en/release/1001266/ontario-launches-flagship-initiative-to-lead-development-of-ev-and-smart-transportation-technologies



d'éthanol à faible teneur en carbone et de biodiesel; et iii) fabriquer des véhicules lourds à pile à combustible à hydrogène.⁷¹

Sustainalytics est d'avis que les investissements dans les infrastructures de transport propres ainsi que dans les véhicules à émissions faibles ou nulles dans le cadre du cadre devraient contribuer à réduire les émissions de GES du secteur des transports en Ontario et plus largement au Canada.

Accès aux soins de santé en Ontario

En 2021, le Canada ne comptait que 2,6 lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants.⁷² Le système de santé de l'Ontario est confronté à d'importantes contraintes de capacité liées à la pénurie de personnel et à l'inadéquation de la demande et des services disponibles, conduisant à un accès inadéquat aux services de santé.⁷³

En 2023, l'Ontario a lancé le plan Votre santé avec les objectifs suivants : i) élargir et améliorer l'accès aux soins de santé ; ii) améliorer l'accès aux soins de santé grâce à des initiatives telles que la réduction des temps d'attente pour les chirurgies, les procédures et les soins d'urgence et la construction de nouveaux hôpitaux ; et iii) embaucher davantage de travailleurs de la santé. ⁷⁴ À compter de 2024, la Province prévoit augmenter le financement de base annuel provincial pour les bureaux de santé publique, rétablissant ainsi le ratio de partage des coûts provincial-municipal à 75 %-25 %. ⁷⁵ De plus, la Province pourrait accorder une augmentation annuelle de 1 % du financement aux bureaux de santé publique locaux entre 2023 et 2026, afin d'améliorer la disponibilité des services de santé. ⁷⁶ La Province a également investi près de 33 millions CAD en 2022 et 2023 dans 100 programmes de santé mentale et de toxicomanie spécifiquement destinés aux communautés autochtones de l'ensemble de l'Ontario. ⁷⁷

Sur la base de ce qui précède, Sustainalytics est d'avis que les investissements visant à accroître l'accès aux services de santé essentiels contribueront à l'objectif de la Province d'améliorer le système de santé en Ontario.

Contribution aux ODD

Les objectifs de développement durable ont été adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies et font partie d'un programme pour parvenir au développement durable d'ici 2030. Les instruments émis dans le cadre du Cadre ontarien des obligations durables devraient contribuer à faire progresser les ODD et les cibles suivants :

Catégorie d'emploi des produits	ODD	Cible ODD
Transport propre	11. Villes et communautés durables	11.2 D'ici 2030, donner accès à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports en commun, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, aux femmes, aux enfants, aux personnes souffrant de handicap et aux personnes âgées
Bâtiments verts	9. Industrie, innovation et infrastructures	9.4 D'ici 2030, mettre à jour les infrastructures et moderniser les industries pour les rendre durables, avec une utilisation plus efficace des ressources et une plus grande adoption de technologies et de processus industriels propres et respectueux de l'environnement,

⁷¹ Gouvernement de l'Ontario, « Ontario's low-carbon hydrogen strategy: A path forward », (2022), à : https://www.ontario.ca/files/2022-04/energy-ontarios-low-carbon-hydrogen-strategy-en-2022-04-11.pdf

⁷² Données OCDE, « Lits d'hôpital », (2022), sur : <u>https://data.oecd.org/healtheqt/hospital-beds.htm</u>

⁷³ Gouvernement de l'Ontario, « Soins de santé de couloir : Un système sous tension », (2019), à :

https://www.health.gov.on.ca/en/public/publications/premiers_council/docs/premiers_council_report.pdf

⁷⁴ Gouvernement de l'Ontario, « Votre santé – Un plan pour des soins connectés et pratiques », à : https://files.ontario.ca/moh-your-health-plan-connected-convenient-care-en-2023-02-v3.pdf

⁷⁵ Gouvernement de l'Ontario, « L'Ontario investit dans un secteur de la santé publique plus fort », (2023), à : https://news.ontario.ca/en/release/1003399/ontario-investing-in-a-stronger-public-health-sector

⁷⁷ Gouvernement de l'Ontario, « Ontario Connecting Indigenous Communities to More Mental Health and Addictions Support », (2023), à : https://news.ontario.ca/en/release/1003013/ontario-connecting-indigenous-communities-to-more-mental-health-and-addictions-support



		tous les pays prenant des mesures en fonction de leurs capacités respectives
Efficacité énergétique		7.3 D'ici 2030, doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique 9.4 D'ici 2030, mettre à jour les infrastructures
	7.Énergie propre et abordable9. Industrie, innovation et infrastructure	et moderniser les industries pour les rendre durables, avec une utilisation plus efficace des ressources et une plus grande adoption de technologies et de processus industriels propres et respectueux de l'environnement, tous les pays prenant des mesures en fonction de leurs capacités respectives
Énergie renouvelable	7. Énergie propre et abordable	7.2 D'ici 2030, augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans l'offre énergétique mondiale
Ressources naturelles vivantes et utilisation des terres	15. Vie sur terre	15.2 D'ici 2020, promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et augmenter considérablement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale.
Adaptation au changement climatique	13. Action en faveur du climat	13.1 Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans tous les pays
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	6.Eau potable et assainissement	6.3 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les déversements et en réduisant aux minimum les rejets de produits chimiques et de matériaux dangereux, en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sûre à l'échelle mondiale
et des eaux usees	assamssement	6.4 D'ici 2030, accroître considérablement l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et garantir des prélèvements et un approvisionnement durables en eau douce pour remédier à la pénurie d'eau et réduire considérablement le nombre de personnes souffrant de pénurie d'eau.
Prévention et lutte contre la pollution	11. Villes et communautés durables	11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif par habitant des villes, notamment en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets municipaux et autres
	12. Production et consommation responsables	12.5 D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
Biodiversité terrestre et aquatique	14. Vie sous l'eau	14.2 D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers pour éviter des impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin d'obtenir des océans sains et productifs
Produits, technologies et processus de production	12. Production et consommation responsables	12.5 D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation



adaptés à l'économie circulaire		
Infrastructure de base abordable	9. Industrie, innovation et infrastructures	9.1 Développer des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes, y compris des infrastructures régionales et transfrontalières, pour soutenir le développement économique et le bien-être humain, en mettant l'accent sur un accès abordable et équitable pour tous
Accès aux services essentiels : Soins de santé	3.Bonne santé et bien-être	3.8 Assurer une couverture sanitaire universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé essentiels de qualité et l'accès à des médicaments et des vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour tous
Accès aux services essentiels : Éducation et garde d'enfants	4. Éducation de qualité	4.3 D'ici 2030, assurer l'égalité d'accès pour toutes les femmes et tous les hommes à un enseignement technique, professionnel et supérieur abordable et de qualité, y compris l'université
Logement abordable	11. Villes et communautés durables	11.1 D'ici 2030, garantir l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats, sûrs et abordables et rénover les bidonvilles
Création d'emplois	8. Travail décent et croissance économique	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, notamment grâce à l'accès aux services financiers

Conclusion

Le gouvernement de l'Ontario a élaboré le Cadre ontarien des obligations durables, en vertu duquel il peut émettre des obligations vertes, sociales et durables et utiliser le produit pour financer des projets visant à faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à soutenir la protection de l'environnement et faire progresser le développement socio-économique en Ontario. Sustainalytics considère que les projets admissibles devraient avoir des impacts environnementaux et sociaux positifs en Ontario.

Le Cadre ontarien des obligations durables décrit un processus de suivi, d'allocation et de gestion des produits, et engage la Province à rendre compte de leur allocation et de leur impact. Sustainalytics considère que le cadre est aligné sur la stratégie globale de développement durable de la Province et que l'utilisation verte et sociale des catégories de produits contribuera à l'avancement des objectifs de développement durable des Nations Unies 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. En outre, Sustainalytics est d'avis que le gouvernement de l'Ontario dispose de mesures adéquates pour identifier, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux généralement associés aux projets admissibles.

Sur la base de ce qui précède, Sustainalytics est convaincu que le gouvernement de l'Ontario est bien placé pour émettre des obligations vertes, sociales et durables et que le cadre est solide, transparent et aligné sur les éléments fondamentaux des principes des obligations vertes 2021 et des principes des obligations sociales 2023.



Exclusion de responsabilité

Copyright ©2024 Sustainalytics. Tous droits réservés.

Les informations, les méthodologies et les opinions contenues ou reflétées dans les présentes sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (« Données de tiers »), et peuvent être mises à la disposition de tiers uniquement sous la forme et au format communiqués par Sustainalytics, sous réserve d'une citation et d'une reconnaissance adéquates. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent l'approbation d'aucun produit ou projet; (2) ne constituent pas des conseils en investissement, des conseils financiers ou un prospectus; (3) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transactions commerciales; (4) ne représentent pas une évaluation de la performance économique de l'émetteur, de ses obligations financières ou de sa solvabilité; et/ou (5) ne sont pas et ne peuvent être incorporées dans aucune communication d'offre.

Celles-ci sont basées sur les informations mises à disposition par l'émetteur et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « en l'état » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics n'accepte aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, des données ou des avis contenu(e)s aux présentes, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige expressément. Toute référence à des noms de tiers ou à des Données de tiers est une reconnaissance adéquate de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ces propriétaires. Une liste de nos fournisseurs de données tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.

L'émetteur est intégralement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi.

En cas de divergence entre la version anglaise et les versions traduites, la version anglaise prévaudra.



À propos de Sustainalytics, une société Morningstar

Sustainalytics, société du groupe Morningstar, est une société de recherche, de notation et de données ESG de premier plan qui soutient les investisseurs du monde entier dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables. Depuis plus de 30 ans, la société est à l'avant-garde du développement de solutions innovantes de haute qualité pour répondre aux besoins changeants des investisseurs mondiaux. Aujourd'hui, Sustainalytics travaille avec des centaines des gestionnaires d'actifs et fonds de pension de premier plan dans le monde qui intègrent des informations et des évaluations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Sustainalytics travaille également avec des centaines d'entreprises et leurs intermédiaires financiers pour les aider à prendre en compte la durabilité dans les politiques, les pratiques et les projets d'investissement. Avec 17 bureaux dans le monde, Sustainalytics compte plus de 1500 employés, dont plus de 500 analystes dotés d'une expertise multidisciplinaire variée dans plus de 40 groupes industriels.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter www.sustainalytics.com

Ou contactez-nous à l'adresse contact@sustainalytics.com

